



Formulaire de participation — Budget participatif 2022

Appel de projets citoyens

Un seul formulaire par projet, un seul projet par citoyen | Date limite de dépôt : le jeudi 14 avril à 15 H

1. Coordonnées de la citoyenne ou du citoyen de Petite-Rivière-Saint-François

Titre du projet :	
Prénom et nom du (de la) citoyen(ne) :	
Adresse civique (principale) complète :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

2. Je dépose un projet en tant que : Citoyenne / citoyen Membre d'un regroupement de citoyens

3. Engagement et responsabilités

J'assume les risques inhérents à ma participation au Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François **oui**

Je m'engage à réaliser le projet que je présente au meilleur de mes connaissances et de mes capacités **oui**

Je, soussigné (e), affirme que les informations transmises sont véridiques et je confirme que j'adhère complètement aux conditions de participation de « Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François – édition 2022 » telles que présentées sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'à toutes autres conditions qui pourraient être prescrites par le comité de sélection.

Signature du (de la) citoyen(ne)

Lieu

Date



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**



4. Description du projet et de ses étapes de réalisation

Titre du projet proposé:

Description de votre projet en détails, en faisant référence au domaine municipal dans lequel il s'inscrit, et en présentant le plus clairement possible, dans un ordre chronologique, chacune des étapes de sa réalisation :

Identification du site idéal d'implantation du projet (sur propriété municipale) et exigences particulières nécessaires à sa réalisation (exemples : proximité d'un bâtiment, eau, électricité, services municipaux, etc.) :

S'il y a lieu, site alternatif envisagé (sur propriété municipale) :

Temps estimé pour la réalisation du projet (en nombre de jours) et calendrier prévisionnel de réalisation de chaque étape de réalisation en 2022 :

Étape 1 :

Étape 2 :

Étape 3 :



5. Coût du projet

Estimé du budget, incluant les taxes, nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du projet . Il est à noter qu'aucun poste budgétaire en salaire ne sera admis au budget, ni aucune dépense effectuée avant le mardi 10 mai 2022, soit la date prévue de l'adoption finale du (ou des) projet(s) par le conseil municipal.

Étape 1 :

Étape 2 :

Étape 3 :

Coût total :

6. Partenaires et contributions, financières ou autres, à la réalisation du projet

Est-il prévu que d'autres partenaires participent à la réalisation du projet ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	---------------------------------	---------------------------------

Si oui, quelle sera la nature de leur contribution, en argent ou autre, et jusqu'à quelle hauteur ? (À noter que les contributions des partenaires, financières ou autres, devront faire l'objet d'un engagement de leur part) :

7. Aide jugée nécessaire, de la part des services municipaux, à la réalisation du projet

Aide souhaitée, sur le plan technique, de la part des services municipaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	---------------------------------	---------------------------------

Si oui, précisez la nature de l'aide souhaitée :

8. Bénéfices pour la communauté et lien avec la programmation municipale

Bénéfices du projet pour la communauté et pour l'environnement :

Arrimage du projet avec la vision et la programmation municipale de Petite-Rivière-Saint-François:



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**



Les projets doivent être soumis par voie électronique, par la poste ou en personne à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale) au plus tard le **jeudi 14 avril à 15 h** (heure de réception du courriel faisant acte d'accusé de réception) à l'adresse suivante :



À l'attention de M. Stéphane Simard, directeur général
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
dg@petiteriviere.com

Tél. : 418-760-1050, poste 6102

Suggestions pour compléter votre présentation et en faciliter l'analyse par le comité de sélection

Assurez-vous que votre projet se situe sur une propriété municipale et qu'il pourra se réaliser cette année 2022.

Assurez-vous qu'aucune dépense effectuée ni aucun salaire ne figure dans votre budget de réalisation du projet.

En plus de ce formulaire de dépôt, votre dossier de présentation pourrait comprendre les éléments suivants :

- document explicatif, incluant un texte présentation plus détaillée du projet (maximum 500 mots);
- croquis de qualité et détaillé du projet (en format numérique);
- curriculum vitae ou tout autre document prouvant votre capacité à mettre le projet à terme;
- engagement des partenaires.

À noter que les documents qui accompagneront la présentation de votre projet devront être acheminés dans un format électronique (format Word, JPEG ou PDF) afin qu'ils puissent être facilement transférés.